



Contrat lié à un bon de commande

Par **freyced**, le **24/12/2009** à **00:48**

Bonjour,

J'ai signé il y a 8 mois un bon de commande pour une prestation de services sur une année. Donc il reste plus que 4 mois de prestations.

Je n'avais pas vu lorsque j'ai signé qu'un contrat était lié au bon de commande de cette manière:

Le Client, déclare avoir pris connaissance et accepté le présent bon de commande ainsi que les conditions générales du contrat visible sur le site www.xxx.fr

En a t'il le droit ?

Puis-je casser le contrat aujourd'hui et me retourner contre lui car les services qui sont proposés sont pas à la hauteur de mes espérances

Merci de vos lumières et merci pour ce site très instructif que je lis fréquemment.

Cordialement

Par **freyced**, le **24/12/2009** à **12:42**

Bonjour,

Personne ne peut m'aider ??

Veillez m'excuser de mon insistance.

Cordialement